



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 05 juillet 2018 à 18h00

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille dix-huit, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
M. Jérémy ARAQUE est nommé secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf Mme Colette MAZZANTI excusée, M. Guillaume COSTELET excusé et non remplacé par M. René GODART également excusé, M. Michel DAUTEUIL excusé ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Philippe LEFEVRE excusé et non remplacé par M. Guy VELY également excusé, Mme Karine BOCQUET excusée ayant donné pouvoir à M. Jérémy ARAQUE, M. Philippe MARCY excusé, M. Raymond CHAUVET excusé remplacé par M. Stéphane MONCUY, Mme Nathalie VERON absente, M. François ROBIN excusé, Mme Yvonne THIMOND absente, M. Juan GARCIA absent, M. Régis NOIZET absent, M. Laurent EPINAT absent.

M. le Trésorier est excusé.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 05 juin 2018 par le secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- La CCBC recherche 2 accompagnatrices de car pour la rentrée scolaire 2018-2019 pour les circuits de transport scolaire des secteurs Charleville, Le Gault Soigny.
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 13 septembre à 18h00.
- M. Pascal THEISEN, délégué de MONTMIRAIL et membre du bureau du SMAGE, fait un point sur la mise en place du SMAGE, structure porteuse du SAGE des 2 Morin dont les principaux enjeux sont les suivants :
 - ✓ Améliorer la qualité de l'eau.
 - ✓ Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau.
 - ✓ Connaître et préserver les zones humides.
 - ✓ Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau.
 - ✓ Améliorer la gestion quantitative de l'eau.
 - ✓ Concilier activité de loisir et milieu naturel.

La CLE (commission locale de l'eau) est l'organe de décision du SAGE et est composée de 24 représentants des collectivités territoriales concernées, 12 représentants d'usagers et 12 représentants de l'Etat. Le SMAGE est la structure porteuse. Son organe exécutif est le bureau, composé du président, de 2 Vice-présidents et de 7 autres membres. Le SAGE emploie une animatrice, une comptable, et le recrutement d'un chargé de mission est prévu en septembre.

Mme le Préfet de Seine et Marne veut mettre en place un plan d'action de prévention des inondations sur le Grand Morin très rapidement.

- Le Président fait un point sur la GEMAPI.
 - La CCBC est sollicitée pour intégrer un projet de création d'EPAGE porté par la CA de COULOMMIERS couvrant le bassin versant du Grand Morin.
 - Pour la Verdonnelle, la CCPC et la CARCT délibèrent prochainement sur la création d'un syndicat « Marne et Surmelin » et demandent à la CCBC de s'y associer. Le financement à la charge de la CCBC serait d'environ 7 000 € par an. Le Président demande aux délégués d'y réfléchir car une délibération sera à prendre à la rentrée.
 - Une réunion est prévue le 18 juillet avec le syndicat du Petit Morin secteur sud de l'Aisne, la CCPC, la CARCT, la CA-ECPC et la CSSOM pour discuter de la gestion de la GEMAPI sur le Petit Morin.
- Le Président fait un point sur la création du RPID LE GAULT-SOIGNY/CHARLEVILLE, les effectifs actualisés, et la nouvelle organisation des classes décidée par les enseignants. 3 cars sont prévus pour fluidifier les transports scolaires.
- Le Président informe que la CCBC a pris contact avec l'inspection académique pour demander un renforcement des équipes pédagogiques dans les écoles de la CCBC, en particulier celles de Montmirail, qui sont confrontées à de nombreux problèmes. Cette demande a reçu un écho favorable de Mme la Rectrice et de M. le DASEN qui a proposé de travailler sur le sujet avec les élus à la rentrée.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Suppression d'emplois permanents, création d'emplois permanents, et modification de DHS – rentrée scolaire 2018

M. le Président informe qu'il s'agit de revoir les postes des agents de LE GAULT-SOIGNY concernés par la suppression des NAP suite au retour à 4 jours d'école par semaine à compter de la prochaine rentrée.

EMPLOIS A SUPPRIMER			EMPLOIS A CREER	
Grade	DHS annualisée	Délibération de création	Grade	DHS annualisée
Adjoint animation	17,25/35ème	DEL n°2126 du 09/07/2015	Adjoint animation	20,35/35ème
			Adjoint animation	11,75/35ème
			Adjoint animation	11,80/35ème
			Adjoint d'animation	5,50/35ème
EMPLOIS A MODIFIER				
Grade	Délibération de création	DHS annualisée actuelle	DHS annualisée modifiée	
Adjoint technique	DEL n°2242 du 13/12/2016	16,85/35ème	16,40/35ème	

Mme Sonia MANCEAU, DGS, donne des informations complémentaires sur les postes à créer, à modifier, et les agents concernés.

Adoptée à l'unanimité.

2- Approbation du tableau des emplois au 1er septembre 2018

M. le Président informe qu'il s'agit du tableau des emplois remis à jour suite aux mouvements votés en juin et en juillet par le Conseil Communautaire. Le tableau a été transmis aux délégués par mail.

Adoptée à l'unanimité.

3- Cotisation 2018 au CLIC

Mme Danielle BERAT, Présidente du CLIC, fait un point sur le fonctionnement du CLIC .Elle ne prend pas part au vote. La cotisation 2018 s'élève à 0,90 € par habitant.

Adoptée à l'unanimité.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

4- Travaux d'assainissement collectif de la Commune de Vauchamps – 1ère tranche : Avenant n°1 aux lots n°1 et 2

M. le Président présente les avenants proposés au Conseil :

- Avenant n°1 au lot n°1 qui concerne l'entreprise SADE pour un montant de 11 811,15 € HT. La plus-value est justifiée par une exécution plus complexe que prévue de certains travaux de branchements privatifs, qui a notamment nécessité une augmentation des linéaires de réseaux.
- Avenant n°1 au lot n°2 qui concerne l'entreprise ERSE pour un montant de - 11 197,47 € HT. La moins-value est justifiée par la suppression d'un local technique remplacé par une armoire électrique, et le remplacement du dégrilleur.

Adoptée à l'unanimité.

5- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation du zonage assainissement de 12 Communes de la CCBC

M. le Président rappelle que la réalisation d'un zonage assainissement sur tout le territoire de la CCBC est légalement obligatoire et est indispensable à l'extension des missions du SPANC, pour permettre à la CCBC de réaliser le diagnostic des installations individuelles existantes.

L'étude est estimée à 72 000 € HT et peut être financée à hauteur de 80 % par l'AESN, si elle comprend l'assainissement pluvial. Les schémas définis devront ensuite faire l'objet d'une enquête publique pour devenir opposable. Le zonage sera réalisé en concertation avec les élus de chaque commune concernée : Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, Charleville, Corfélix, La Villeneuve les Charleville, Le Gault-Soigny, Le Thoult-Trosnay, Le Vézier, Mécringes, Morsains, Soizy aux Bois, Tréfols. La révision du zonage de Verdon sera envisagée dans le cadre de cette étude.

Un débat est lancé sur l'intérêt de ces études.

Sonia MANCEAU informe que la consultation sera lancée courant juillet et le dossier de demande de subvention sera déposé avant fin septembre. Le démarrage de l'étude est prévu fin 2018 - début 2019.

Adoptée à l'unanimité.

6- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'une étude AAC sur les captages de Montmirail

M. le Président rappelle que la CCBC a bénéficié d'une subvention de l'AESN pour la construction de l'usine de traitement de l'eau des Courbes à MONTMIRAIL. Suite à ce soutien financier, la CCBC a l'obligation d'engager un programme d'actions préventives dans le bassin d'alimentation de ce captage. L'étude est estimée à 35 000 € HT et peut être financée à hauteur de 80 % par l'AESN.

Adoptée à l'unanimité.

7- Indemnisation du sinistre de M. et Mme NOEL

M. le Président informe qu'une fuite a été constatée sur la partie publique du branchement de M. et Mme NOEL et que cette fuite a engendré des dégâts sur leur propriété. Après expertise, la responsabilité de la CCBC est confirmée et le montant des dommages est estimé à 1 838,43 € TTC. L'assurance de la CCBC couvre les dommages, mais il reste une franchise de 1 000 € à prendre en charge.

Adoptée à l'unanimité.

D. VOIRIE

8- Attribution du marché de renouvellement des couches de surface des voies communautaires

M. le Président expose le rapport d'analyses des offres. 4 entreprises ont répondu à cette consultation :

- COLAS EST pour un montant estimé à 66 000 € HT (sur la base des quantités d'enduisages prévus en 2018),
- EUROVIA VITRY pour un montant estimé à 117 000 € HT,
- EUROVIA REIMS pour un montant estimé à 126 000 € HT,
- RAMERY TP pour un montant estimé à 134 000 € HT.

Suite à l'analyse des offres, le bureau propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS EST pour un montant de 66 000 € HT.

M. Pierre QUILLERE, délégué de MONTMIRAIL, émet des remarques sur la qualité défective des gravillonnages réalisés par COLAS l'an dernier. Cependant rien dans le dossier technique de COLAS, qui a en plus été vérifié par Raymond CHAUVET et Régis NOIZET, ne permet de considérer que la qualité de son offre est inférieure à celle des autres candidats. La CCBC a déjà fait appel à d'autres entreprises pour la réalisation des enduisages et a déjà été confronté aux mêmes problèmes. Le marché étant conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, la CCBC prend peu de risques car il lui suffira de ne pas reconduire si le travail n'est pas satisfaisant ;

M. le Président signale que cette année les intempéries ont beaucoup détérioré les voiries et insiste auprès des Maires pour qu'ils informent le technicien de la CCBC par mail, des problèmes rencontrés, ou des travaux à prévoir sur leur commune afin que les agents puissent faire le nécessaire. Il rappelle qu'il n'y a que 7 agents au service voirie et qu'ils ne leur est donc pas possible de faire le tour en détails de toutes les communes pour relever les désordres, comme le demande Mme GOHIN.

Il est demandé si le budget voté en 2018 suffira pour l'ensemble des travaux ou s'il faut prévoir d'ores et déjà des crédits supplémentaires. Un budget de 170 000 € a été prévu cette année pour l'entretien de la voirie, qui comprend le curage des fossés, les enduisages... Ce budget n'est pour le moment pas consommé et il n'y a donc pas d'inquiétudes particulières à avoir. Il sera toujours temps de voter une DM à l'automne, si les circonstances l'exigent.

Une abstention : Delphine GOHIN

Adoptée à la majorité.

E. AFFAIRES CULTURELLES

9- Modification des tarifs de l'école de musique intercommunale

A la demande du bureau, M. Bernard LANIS, directeur de l'EMI s'est renseigné sur les tarifs pratiqués autour de la CCBC. Les tarifs en vigueur sont plutôt dans la fourchette basse et n'ont pas augmentés depuis 2015. La commission des affaires culturelles réunie le 26 juin 2018, a donc proposé d'augmenter les tarifs de l'école de musique comme suit :

Cours	Durée	Elèves faisant partie de la CCBC		Elèves extérieurs	
		Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel
Eveil et initiation musicale (4 à 8 ans)	45 min	35 €	105 €	55 €	165 €
Formation musicale + cours instrument enfant	1h / 1h30 30 min	140 €	420 €	180 €	540 €
Formation musicale + cours instrument adulte	1h / 1h30 45 min	170 €	510 €	210 €	630 €
Formation musicale seule	1h / 1h30	60 €	180 €	70 €	210 €
Instrument seul	45 min	110 €	330 €	140 €	420 €
Instrument seul	30 min	80 €	240 €	110 €	330 €
Atelier en groupe	60 min	80 €	240 €	110 €	330 €

Il est également proposé au Conseil Communautaire de mettre en place des cours en groupe (type ateliers) pour répondre à la demande de certains élèves qui ne sont pas satisfaits par un enseignement traditionnel. Ces nouveaux cours sont de nature à dynamiser l'école en favorisant la création d'ensemble et seront plus équilibré sur le plan économique.

Adoptée à l'unanimité.

10- Gratuité de l'inscription à la Médiathèque

M. le Président informe qu'il s'agit d'une recommandation de la Bibliothèque Départementale de la Marne, car l'inscription dans une médiathèque permet d'accéder au site de la BDM et de bénéficier de ressources en ligne gratuites. Il s'agit également d'une tendance nationale, de plus en plus de médiathèque instaurant la gratuité.

Il rappelle que l'inscription pour les enfants de - 16 ans était déjà gratuite et qu'il s'agit donc de l'étendre aux adultes.

Les tarifs pour les photocopies, ainsi que les pénalités de retard sont maintenus.

Adoptée à l'unanimité.

11- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ELC

M. Jean-Paul BERNIER informe que le CLSH a proposé d'orienter les animations cet été vers le théâtre pour les plus grands et les marionnettes pour les plus petits, autour des Fables de la Fontaine revisitées. Un partenariat a été monté avec M. Baptiste LEROY, comédien professionnel et président de l'ELC. Il participera bénévolement dans ce cadre au CLSH pendant une semaine, pour initier les enfants au théâtre, et animer des ateliers.

Il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à l'ELC, comme il l'a été fait les années précédentes dans le cadre des partenariats montés avec les associations sportives du territoire.

M. Pascal POISSON, membre du CA de l'ELC, ne prend part pas au vote.

Adoptée à l'unanimité.

F. FINANCES

12- Décision modificative n°1/201 Budget Général

M. le Président donne la liste des ajustements budgétaires :

- crédits supplémentaires pour la dotation à l'école Jeanne d'Arc : + 16 000 €.
- fournitures administratives pour la psychologue scolaire : 350 €
- création d'un regard eau pluviale rue le Merisier, d'un caniveau grille rue des Vignes et d'un caniveau grille à Roussat à MONTMIRAIL : 8 910 €
- achat de caisses de transport pour les XIII de Fromentières : 1250 €
- achat d'un bureau et d'un siège pour l'installation de la responsable des ressources humaines : 1 800 €
- régularisations d'actif qui s'équilibrent en dépenses et recettes d'ordre d'investissement à 22 308,69 €

Ces nouvelles dépenses sont financées sur les dépenses imprévues.

La section de fonctionnement s'équilibre à 0 € et la section d'investissement s'équilibre à 23 088,69 €.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Danielle BERAT, Maire de VAUCHAMPS, quitte la séance et donne pouvoir à M. VIE. M. Gabriel GUIOT, délégué à VAUCHAMPS, quitte également la séance.

13- Décision modificative n°1/2018 Budget Eau

M. le Président donne la liste des ajustements budgétaires :

- effacements de dette à hauteur de 10 310 €. Ce complément est financé par les crédits prévus pour les redevances AESN, qui ont été un peu moins importantes que prévu, et par une recette liée à une annulation de titre.
- régularisations d'actif qui s'équilibrent en dépenses et recettes d'ordre d'investissement à 13 337,71 €.

La section d'exploitation s'équilibre à 1 367 € et la section d'investissement s'équilibre à 13 337,71 €.

14- Décision modificative n°1/2018 Budget Assainissement

M. le Président donne la liste des ajustements budgétaires :

- achat du terrain d'assiette de la station d'épuration de Vauchamps, pour 4 350 €. Cette dépense est financée sur les dépenses imprévues.
- régularisations d'actif qui s'équilibrent en dépenses et recettes d'ordre d'investissement à 71 €.

Adoptée à l'unanimité.

15- Effacements de dette Budget eau - Budget assainissement

M. le Président informe que deux nouveaux jugements d'effacement de dettes ont été prononcés, et ne permettent plus aucune poursuite. Les montants par budget s'élèvent à :

- Budget eau : 6 271,09 €,
- Budget assainissement : 991,99 €.

Adoptée à l'unanimité.

G. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Matériel informatique pour l'école Fromentières	DROP	1 433,00 €
Reprise branchement EU rue de la Juiverie	BATP	2 090,00 €
Fournitures scolaires	HEMART	1 398,14 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h55.

Lecture du registre des délibérations est faite par Jérémie ARAQUE, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

Fait à Montmirail, le 16 juillet 2018.

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

